

LAVAL BOURNY TENNIS de TABLE
Rue Pierre-Joseph Proudhon
53000 LAVAL
Tel 02.43.68.38.10

Autorisé le 07/04/2017
Numéro n° 582/2016-D

24ème TOURNOI de TENNIS de TABLE du LAVAL BOURNY TT TOURNOI AUTORISÉ

SAMEDI 13 MAI 2017 à partir de 14H00'
Gymnase Ancien Hippodrome
salle Jeff Lemoine Rue des Sports 53000 LAVAL

Article 1 : Le Tournoi est ouvert aux joueuses et aux joueurs licenciés F.F.T.T. ou non. Il est conçu pour que cela soit la fête du Sport, la fête du Tennis de Table, une fête intergénérationnelle et une fête populaire.

Les licences devront être présentées au moment du pointage des joueurs licenciés ou la carte d'identité pour les jeunes joueurs non-licenciés.

Il comprendra 4 tableaux :

Tableau A : Coupe DAVIS 17 et moins (- de 1800 points)	début à 14h30'
Tableau B : Coupe DAVIS 21 et moins (- de 2200 points)	début à 15h30'
Tableau C : Coupe DAVIS 25 et moins (- de 2600 points)	début à 16h30'
Tableau D : Coupe DAVIS 32 et moins (- de 3300 points)	début à 17h30'

Les horaires seront observés dans la mesure du possible en fonction du nombre d'engagés par tableau.
Le tournoi se déroulera sur 16 tables. La salle sera ouverte à partir de 13h30'.

Article 2 : Les joueuses seront intégrées dans les tableaux correspondants à leur classement selon leur nombre de point sur la licence ou de leur dernier classement (les non-licenciés auront 500 points)

La tenue sportive sera exigée dans les aires de jeux. Les règlements appliqués seront ceux de la F.F.T.T.

Article 3 : Le prix d'engagement est fixé à **10,00 €uros par équipe pour les 4 tableaux A, B, C, et D.**

Article 4 : **16 COUPES** seront en JEU, pour les Vainqueurs et les Finalistes de chaque tableau.

Les Coupes, Médailles et Autres Lots sont définitivement acquis.

PLUS : Tableaux A, B, C et D Coupe Davis :

Vainqueurs :	36,00 €uros,
Finalistes :	24,00 €uros,
Demi-finalistes :	12,00 €uros

Article 5 : Pour les **Coupes DAVIS**, les équipes sont constituées de deux joueurs :

(pour être Non licencié, il ne faut pas avoir été licencié depuis la saison 1999-2000)

Le 1^{er} tour se déroulera par élimination directe ou en poules suivant le nombre d'équipes engagées.

Les rencontres se disputent selon la formule de **4 simples et 1 double si nécessaire.**

Un joueur ne peut participer qu'à une seule Coupe Davis.

Article 6 : Monsieur VINCENDON-DUC Gérard, juge-arbitre désigné par la C.D.A. sera chargé de régler les litiges éventuels et ses décisions seront sans appel.

Article 7 : Il est demandé à TOUS les joueurs de respecter la salle et le matériel. (il est en particulier interdit de fumer dans la salle).

Article 8 : Le club et le comité d'organisation déclinent toute responsabilité civile ou pénale pour les accidents corporels, matériels, toute défaillance physique, ainsi que pour les vols, pertes, dont pourraient être victimes joueurs ou spectateurs.

Article 9 : Le tirage au sort public aura lieu le Samedi 13 mai 2017 au Gymnase Ancien Hippodrome à 11H00' en présence du juge-arbitre désigné.

Article 10 : Le fait de participer à ce tournoi engage les joueurs à respecter les articles du présent règlement.

Article 11 : Les engagements devront parvenir au plus tard pour le **VENDREDI 12 MAI 2017** à :

Mr VINCENDON-DUC Gérard

3, allée du Cerisier

53940 LE GENEST ST ISLE

Tel 02.43.69.09.26 accompagné du règlement correspondant ou **par inscription en ligne**

Il ne sera pris sur place que des engagements pouvant compléter les poules incomplètes.

Renseignements téléphonique :

Mlle RAIMBAULT Anne-Sophie tel 06 20 10 30 56

Mr PERRIER Christian tel 02 43 66 08 64 ou 06 85 21 06 91

Mr VINCENDON Gérard tel 02 43 69 09 26 ou 06 16 96 27 42

Mr FOURNIER Bertrand tel 02 72 95 14 75 ou 06 02 03 97 65

**LE CLUB DU BOURNY VOUS SOUHAITE DE PASSER UNE AGRÉABLE JOURNÉE
ET BONNE CHANCE A TOUTES ET A TOUS
PENDANT LE TOURNOI, BOISSONS, SANDWICHS, SAUCISSES, FRITES,
SERONT A VOTRE DISPOSITION TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE**